

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2019-245/PR/MAMCBW portant approbation du Budget de l'Office Djiboutien des Droits d'Auteur et de Droits Voisins.

n° 2019-245/PR/MAMCBW

Ministère

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUSULMANES, DE LA CULTURE, ET DES BIENS WAKFS

Date de publication

31 décembre 2019

Numéro JO

n° 24 du 31/12/2019

Date du numéro

31 décembre 2019

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des Établissements Publics

VU La Loi n°153/AN/06/5ème L du 21 juin 2006 relative à la ratification de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

VU La Loi n°154/AN/01/4ème L du 23 juillet 2006 relative aux droits d'auteurs et droits voisins

VU La Loi n°31/AN/14/7ème L du 06 février 2014 réorganisant le Ministère des Affaires Musulmanes, de la Culture et des Biens Waqfs

VU Le Décret n°2001-0011/PRE/PM du 04 novembre 2001 relatif aux établissements publics à caractère administratif et réglementant la période transitoire des entreprises publiques

VU Le Décret n°2001-0012/PRE/MEFPCP du 15 janvier 2001 portant règlement général sur la comptabilité publique

VU Le Décret n°2014-183/PR/MAMBW du 09 juillet 2014 définissant l'organisation et le fonctionnement de l'Office Djiboutien des Droits d'Auteur et de Droit Voisin (ODDA)

VU Le Décret n°2019-095/PRE du 05 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2019-096/PRE du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2019-116/PREdu 26 mai 2019 fixant les attributions des Ministères

VU La Délibération n°01/19 du Conseil d'Administration de l'ODDA du 04 décembre 2019 portant approbation du Budget prévisionnel 2020

SUR proposition du Ministre des Affaires Musulmanes de la Culture et des Biens Waqfs, le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24/12/19.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Est approuvé le budget prévisionnel de l'Office Djiboutien du Droit d'Auteur et de Droit Voisin (ODDA) pour l'exercice 2020, et arrêté comme suit

-
- En produit :.....119.377.038 FDJ– En charge
:.....119.377.038 FDJArticle 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et diffusé
partout où besoin sera.
-

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH